



MUNICIPALITÉ

**COMMUNE
DE
DENGES**

PRÉAVIS N° 1/2022

**Vente de la parcelle communale no 29
– Colloquée en zone d'activités.**

AU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2022

Vente de la parcelle communale n° 29 – Colloquée en zone d'activités.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

La Municipalité propose au Conseil Communal la vente de la parcelle communale n° 29, d'une surface totale de 1000 m², située en zone d'activités, selon notre règlement communal, pour le prix du marché, de CHF 430'000.00 (quatre cent trente mille) à l'entreprise du village Bersier Electricité SA.

2. PREAMBULE

L'entreprise Bersier Electricité SA nous a fait part de son intérêt pour l'achat de ce terrain pour y construire son atelier et ses bureaux.

Sur la base d'une décision de principe favorable de la Municipalité pour la vente de la parcelle précitée, nous avons poursuivi les contacts avec l'acheteur potentiel.

Nous avons mandaté un expert immobilier pour l'évaluation de la valeur de ce bien.

L'aboutissement de ces démarches nous permet de soumettre ce préavis au Conseil Communal.

Le prix de vente proposé au point n° 1 de notre préavis a été discuté avec l'acheteur potentiel, lequel après avoir examiné notre proposition avec ses mandataires a accepté le prix de CHF 430'000.00.

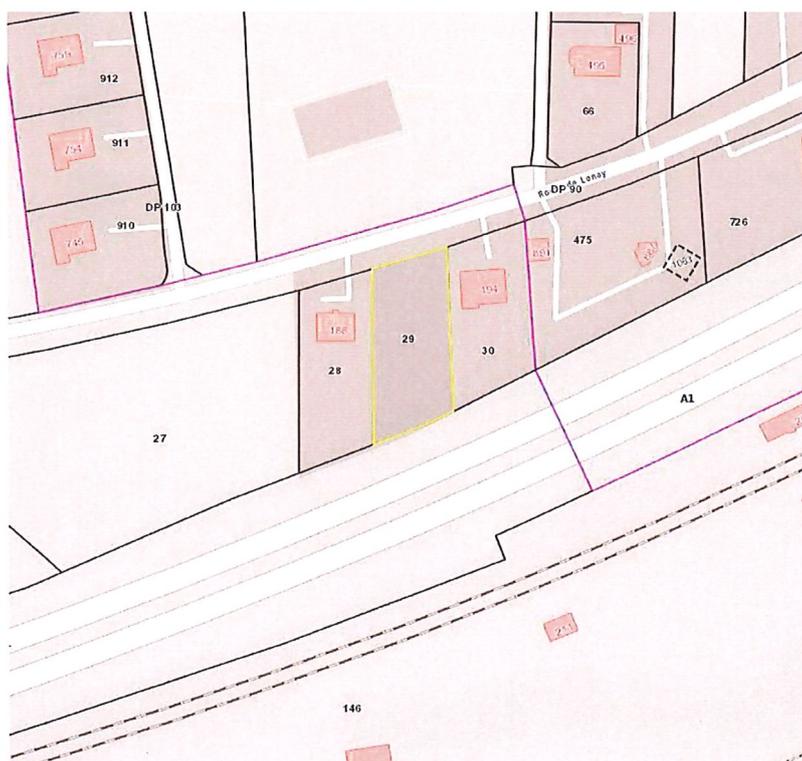
3. LOCALISATION DE LA PARCELLE

Parcelle n° 29 - Route de Lonay – Denges



4. DESIGNATION CADASTRALE

Plan cadastral – Parcelle n° 29, Denges



5. DESCRIPTION DE L'OBJET

La parcelle est actuellement libre de construction et se trouve en zone d'activités, depuis la révision du plan général d'affectation au début des années 2000.

Pour mémoire, il a été révisé et approuvé par le Conseil Communal de Denges, le 5 décembre 2005 et le 4 décembre 2006 par le Département compétent de l'Etat de Vaud et mis en vigueur le 29 janvier 2008.

Cette parcelle est située entre la Rte de Lonay et l'autoroute A1, entre deux villas individuelles.

Points positifs : bonne accessibilité en transports privés et publics, accès aisé à l'autoroute A1, visibilité des bâtiments depuis l'autoroute.

Points négatifs : nuisances en raison de la proximité directe de l'autoroute A1 et de la Rte de Lonay (trafic élevé).

6. MODALITES DE VENTE

En cas d'acceptation de vente à terme conditionnel un acte de vente sera signé avec l'acheteur.

Les conditions de réalisation de la vente sont :

- l'obtention par la demanderesse d'une autorisation de vente délivrée par le Conseil Communal de Denges dans sa séance du 13 juin 2022 ;
- l'obtention par l'acheteur d'un permis de construire sur la parcelle n° 29, située à la Rte de Lonay, à Denges.

7. ANNONCE A LA PREFECTURE

Conformément à l'article 142 de la Loi sur les communes, la Préfecture sera informée de l'opération, préalablement à la signature de la réquisition de transfert.

8. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu le préavis N° 1/2022 de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

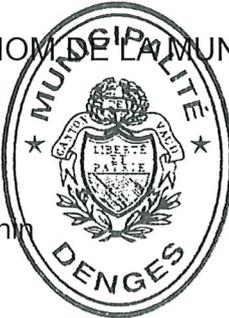
1. d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle communale n° 29 à l'entreprise Bersier Electricité SA pour le prix de CHF 430'000.00 ;
2. d'autoriser la Municipalité à créer une réserve de CHF 430'000.00 (quatre cent trente mille) pour investissements futurs ;
3. d'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption de la vente de la parcelle communale n° 29 ;
4. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Approuvé en séance de Municipalité le 02 mai 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  Francis Monnin

La Secrétaire  A.-Sylvie Gevisier



The seal of the Municipality of Denges is circular, featuring a central coat of arms with a crown on top and a shield below. The shield contains a cross and other heraldic symbols. The words 'MUNICIPALITE' and 'DENGES' are inscribed around the perimeter of the seal, separated by two stars.

Responsable : Francis Monnin, Syndic
Denges, le 27 avril 2022